



Le Syndicalisme Libre et Indépendant

PETITE ENFANCE APPEL à la GREVE le 30 mars 2021 POUR L'ABANDON du PROJET TAQUET

Après les grèves de janvier et février 2020, Adrien Taquet, Secrétaire d'État à l'Enfance et aux Familles est resté sourd aux revendications des salariés de la Petite Enfance. Il maintient son projet de décret de réforme des modes d'accueils.

C'est pourquoi, la FNAS FO et la Fédération des Services Publics et des services de Santé FO appellent tous les salariés et agents publics du secteur petite enfance à la grève le 30 mars 2021.

Nous refusons la dégradation de nos conditions de travail.

Nous refusons le taux de 15 % d'enfants accueillis en surnombre en crèche tous les jours.

Nous refusons les dérogations à 5,5 m² en « zone dense » à la surface minimale par enfant.

Nous refusons la présence d'un professionnel pour 6 enfants avec l'inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement à hauteur de 15 %.

Nous refusons la 1/2 heure de temps d'analyse de la pratique par mois en crèche et rien de tangible pour les assistantes maternelles.

Nous refusons la possibilité pour les Éducateurs de Jeunes Enfants, sans expérience professionnelle, de diriger tout type d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de moins de 40 enfants.

Nous refusons l'augmentation des capacités des micro-crèches à 12 enfants.

Nous revendiquons la suppression de l'accueil des enfants en surnombre.

Nous revendiquons une surface minimale de 7 m² par enfant partout.

Nous revendiquons une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants, des ratios d'encadrement à 50/50, hors apprentis.

Nous revendiquons un temps d'analyse de la pratique de 2 heures /mois partout.

Nous revendiquons une expérience professionnelle exigée pour diriger tout type d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Nous revendiquons le maintien de la capacité d'accueil des micro-crèches à 10 enfants.

Nous revendiquons le financement de postes de personnel qualifié à hauteur des besoins.

Nous revendiquons la revalorisation des rémunérations.

Nous revendiquons un plan ambitieux de formation continue des professionnels(les) des modes d'accueil collectifs et individuels

FO reste déterminée pour que les secteurs de l'enfance et de la petite enfance bénéficient de l'augmentation de 183 € par mois comme dans la Fonction Publique Hospitalière.

RENDEZ-VOUS 10h

**DEVANT LA PREFECTURE DE
PERPIGNAN**